AR Prefecture
043-200073401-20241212-2024119-DE
Reçu le 18/12/2024

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2024. 119**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 02/12/2024

Membres en exercice : 43 présents : 27 Votants : 31 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 31

SÉANCE du 12 Décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 12 décembre à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Saint-Julien-Chapteuil.

Membres présents : Bruchet Corine, Roudil Aymeric, Palhier Emmanuel, Devidal Joël, Aubry Alexandre, Chorliet Christian, Fargier Jean-Marc, Dunand Grgic Dominique, Dessalces Bonnet Laurence, Bresselle Pierre, Mauté Annie, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Brun Philippe, Guénard Chantal, Gentes Laurent, Sabatier jean-Pierre, Delmas Françis, Delabre Philippe, Behar Daniel, Veysset Marie-Christine, Ferret André, Mourlevat Marie Agnès, Chambon Jean, Allary Jean-Pierre, Abrial Raymond.

Procuration de : Sagueton Stéphane à Dessalces Bonnet Laurence, Loucao Elisabeth à Chabannes Fabien, Miramand Christine à Abrial Raymond, Bonnet Raphaël à Bresselle Pierre

Secrétaire de séance : Ferret andré

OBJET : Création d'un budget annexe ZA le Triadour

Le principe d'unité budgétaire est un principe fondamental de la comptabilité publique, néanmoins il existe des exceptions. Parfois il est nécessaire de retracer de façon isolée certaines opérations, ce qui est le cas de l'aménagement des zones d'activités.

Il est donc indispensable de créer un budget annexe. Pour des raisons de clarté, il sera nécessaire de créer autant de budgets annexes que de zones d'activités sur le territoire.

Les démarches étant bien avancées concernant les acquisitions foncières sur la commune de Queyrières, le conseil communautaire est donc appelé à approuver la création et l'ouverture du budget annexe de la zone d'activités économiques Le Triadour sur la commune Queyrières.

Principales caractéristiques de ce budget :

- Il est soumis à la nomenclature M57 et il est sans autonomie financière
- L'isolation des opérations budgétaires et comptables permet d'extraire avec précision et sécurité le coût de production
- L'ensemble des dépenses et recettes sont présentées en HT dans le budget annexe
- Les cessions de terrain sont assujetties de plein droit à la TVA

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20241212-2024119-DE
Reçu le 18/12/2024

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

- Il est donc nécessaire de procéder à l'ouverture d'un compte TVA spécifique auprès du SIE (service des impôts des entreprises)
- La collectivité sera soumise à toutes les obligations de l'assujetti : déclaration, demande de remboursement de TVA
- Ce budget a une durée déterminée une fois la dernière parcelle vendue, le budget doit être clôturé

La création d'un budget annexe nécessite l'information préalable du comptable public,

Le conseil délibère, à l'unanimité, et :

- Approuve la création et l'ouverture du budget annexe de la ZAE le Triadour à Queyrières selon les modalités précisées ci-dessus.
- Précise que le budget primitif 2025 de cette zone d'activité sera soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante lors du vote des autres budgets 2025.

Le Président, Jean-Marc Fargier

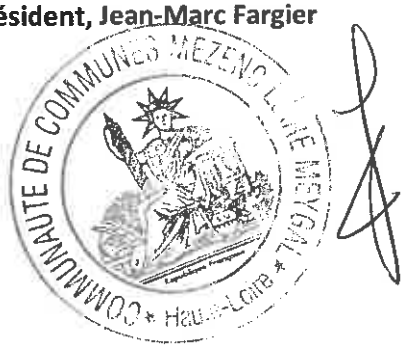

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme